

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELIBERATION N° 2022-103

Le **vendredi 25 mars 2022**, le Conseil départemental s'est réuni Salle du Conseil départemental, sous la présidence de : *Madame Dominique SANTONI*

Etaient présents :

Monsieur Samir ALLEL, Madame Elisabeth AMOROS, Madame Valérie ANDRES, Monsieur Jean-Baptiste BLANC, Madame Florelle BONNET, Madame Suzanne BOUCHET, Madame Danielle BRUN, Monsieur André CASTELLI, Monsieur Hervé de LEPINAU, Madame Annick DUBOIS, Madame Marielle FABRE, Monsieur Pierre GONZALVEZ, Monsieur Joris HEBRARD, Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Monsieur Thierry LAGNEAU, Madame Christine LANTHELME, Madame Léa LOUARD, Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Monsieur Patrick MERLE, Monsieur Christian MOUNIER, Monsieur Jean-Claude OBER, Monsieur Max RASPAIL, Madame Sophie RIGAUT, Monsieur Alexandre ROUX, Madame Dominique SANTONI, Madame Myriam SILEM, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Madame Marie THOMAS-de-MALEVILLE, Madame Noëlle TRINQUIER, Monsieur Bruno VALLE, Monsieur Anthony ZILIO .

Etai(en)t absent(s) :

.

Etai(en)t absent(s) et a (ont) donné procuration :

Monsieur Yann BOMPARD à Madame Valérie ANDRES, Madame Laurence LEFEVRE à Monsieur Fabrice MARTINEZ-TOCABENS.

* * * *
* *

**AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ÉCHANGES DE BONPAS ENTRE LES
A7/RN7/RN129/RD900/RD907/RD7N SUR LA COMMUNE D'AVIGNON -
BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

Au terme du présent rapport, et après avis favorable de la commission Aménagement - Routes - Travaux - Sécurité je vous propose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.3213-3,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2422-12 et L.2431-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.120-1,

Vu l'arrêté du Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n° AE-F09318P0234-2 du 22 octobre 2018 portant retrait de l'arrêté préfectoral n° F09318P0234 et portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement,

Vu le Schéma Directeur Départemental des déplacements approuvé par délibération n° 2017-161 du Conseil départemental du 28 avril 2017,

Vu la délibération n° 2017-392 du 22 septembre 2017 approuvant la stratégie départementale 2025-2040,

Vu le règlement de voirie départemental approuvé par délibération n° 2019-471 du 21 juin 2019,

Vu les délibérations départementales n° 2017-475 du 22 septembre 2017 et n° 2021-35 du 26 mars 2021 relatives aux modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études de l'opération et aux conditions d'exécution et de financement des études liées à l'amélioration du système d'échanges de BONPAS entre les A7/RN7/RN129/RD900/RD907/RD7N sur la commune d'AVIGNON,

Vu la délibération n° 2021-342 du 28 mai 2021, fixant les objectifs et les modalités de la concertation publique nécessaire à cette opération,

Considérant que les modalités de concertation mises en œuvre à ce jour sont conformes à la délibération n° 2021-342 du 28 mai 2021 et que les objectifs correspondants ont été atteints,

Considérant les conclusions issues du bilan de la concertation et en particulier que :

-l'intérêt général du projet n'est presque jamais remis en cause, la très grande majorité des avis prononcés au sujet de l'option d'aménagement est en faveur de la solution préférentielle, à savoir l'aménagement d'une liaison entre la RN7 (AVIGNON) et la RD900 (Route d'APT) écartée des bords de la Durance et associée à un système de bretelles et giratoires permettant l'ensemble des mouvements de circulation utiles,

-la présence de plusieurs sujets d'intérêts ou de préoccupations qu'il conviendra d'aborder dans la suite des études et procédures (acoustique, accès aux parcelles, intégration paysagère, gestion du trafic en phase de travaux, exploitation future des réseaux, circulation des cycles en traversée de Durance, aménagement coordonné avec le Département des Bouches-du-Rhône, notamment).

Considérant l'ampleur et le coût de l'opération dont l'estimation globale est de 26 M € HT répartis de la manière suivante :

-1 M€ HT de montant d'études qui fait l'objet d'un cofinancement entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône, le Département de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville d'AVIGNON,
-25 M€ HT pour le financement des travaux et mesures associées et dont l'investissement sera notamment supporté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département de Vaucluse,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre au public d'être informé de la manière dont il sera tenu compte de ses observations et propositions, conformément à la délibération n° 2021-342 du 28 mai 2021,

D'APPROUVER le bilan de la concertation publique, annexée, qui sera communiqué aux collectivités partenaires et mis à disposition du public sur le site internet du Département,

D'APPROUVER le choix du scénario d'aménagement préférentiel qui comprend l'aménagement d'une liaison entre la RN7 (AVIGNON) et la RD900 (Route d'APT) écartée des bords de la Durance, associée à un système de bretelles et giratoires permettant l'ensemble des mouvements de circulation utiles,

D'AUTORISER Madame la Présidente à poursuivre les études techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette option d'aménagement et à entreprendre, au nom du Département toutes les démarches et à signer toutes les pièces à cet effet,

D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse et/ou de toute autorité compétente en la matière, l'ouverture des enquêtes et procédures réglementaires nécessaires à la réalisation de ce projet. Celles-ci porteront en particulier sur l'utilité du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les autorisations appropriées notamment au titre du code de l'environnement et de l'urbanisme, le parcellaire, les classements et déclassements éventuels. Les enquêtes nécessaires pourront être regroupées selon opportunité.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide d'adopter la présente délibération.

Epreuve(s) favorable(s) : 34

Monsieur Samir ALLEL , Madame Elisabeth AMOROS , Madame Valérie ANDRES , Monsieur Jean-Baptiste BLANC , Monsieur Yann BOMPARD , Madame Florelle BONNET , Madame Suzanne BOUCHET , Madame Danielle BRUN , Monsieur André CASTELLI , Monsieur Hervé DE LEPINAU , Madame Annick DUBOIS , Madame Marielle FABRE , Monsieur Pierre GONZALVEZ , Monsieur Joris HEBRARD , Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER , Monsieur Thierry LAGNEAU , Madame Christine LANTHELME , Madame Laurence LEFEVRE , Madame Léa LOUARD , Monsieur Jean-François LOVISOLO , Monsieur Fabrice MARTINEZ-TOCABENS , Monsieur Patrick MERLE , Monsieur Christian MOUNIER , Monsieur Jean-Claude OBER , Monsieur Max RASPAIL , Madame Sophie RIGAUT , Monsieur Alexandre ROUX , Madame Dominique SANTONI , Madame Myriam SILEM , Madame Corinne TESTUD-ROBERT , Madame Marie THOMAS-DE-MALEVILLÉ , Madame Noëlle TRINQUIER , Monsieur Bruno VALLE , Monsieur Anthony ZILIO

Epreuve(s) contraire(s) : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Absent(e-s) lors du vote :

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique SANTONI

Amélioration du système d'échanges de **Bonpas**

- Concertation préalable -

8 Novembre - 10 décembre 2021

Bilan de la concertation

Sommaire

PRÉAMBULE	3
PARTIE 1 : Rappel du projet.....	4
PARTIE 2 : La mise en œuvre de la concertation	6
PARTIE 3 : La synthèse des observations et propositions présentées	9
PARTIE 4 : Les conclusions de la concertation et la poursuite du projet	12

PRÉAMBULE

Le carrefour de Bonpas constitue un nœud routier à l'intersection des trafics issus de l'autoroute A7, de la nationale RN7 en provenance d'Avignon, de la RD900 en provenance de Cavaillon et Apt et de la RD907 (prolongement de la RD7N) en provenance des Bouches-du-Rhône. S'il a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'aménagements par le passé, l'échangeur ne permet pas, aujourd'hui, de répondre aux nouveaux besoins en matière de mobilité (évolution des trafics, développement des modes alternatifs de transport, etc.).

Ainsi, la configuration du site ne permet plus de supporter l'important trafic routier traversant le carrefour, plus de 65000 véhicules en moyenne par jour, ce qui engendre des perturbations conséquentes aux heures de pointe. Il en résulte d'importantes nuisances pour les riverains et les usagers et des reports de trafic sur des axes non dédiés à cet usage. De plus, cette situation ne permet pas de développer dans de bonnes conditions des offres de transport alternatives (parking relais, transport en commun, voie cyclable...) indispensables au développement équilibré du territoire.

Forts de ce constat, et compte tenu de la complémentarité des différents axes que comprend cet échangeur, une démarche partenariale a été conclue entre l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les Départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville d'Avignon afin de remanier l'actuel système d'échanges de Bonpas et ainsi de remédier aux problématiques soulevées.

Le Département de Vaucluse a été désigné par convention comme maître d'ouvrage unique à titre temporaire de cette opération.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, le projet d'amélioration du système d'échanges de Bonpas est soumis à une concertation publique.

Lors de la séance du 28 mai 2021 le Conseil départemental a approuvé les objectifs et modalités de cette concertation qui a eu lieu du 08 novembre au 10 décembre 2021.

Le bilan résume la façon dont s'est déroulée la concertation. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées et les enseignements qui résultent de la concertation. C'est sur la base de ce bilan que les études détaillées et les procédures à venir relatives au scénario retenu seront ensuite engagées afin de définir toutes les caractéristiques du projet et d'obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation.

Le bilan de la concertation est approuvé en Conseil départemental avant d'être communiqué aux collectivités partenaires et mis à disposition du public selon les modalités prédéfinies.

PARTIE 1 : Rappel du projet

Pourquoi réaménager ?

Le projet d'amélioration du système d'échanges de Bonpas est né d'un ensemble de constats :



Les ambitions du projet d'amélioration du système d'échanges de Bonpas sont multiples (objectifs non hiérarchisés) :

- Faciliter l'accessibilité et l'implantation d'un futur pôle intermodal bus/covoiturage depuis l'échangeur routier
- Sécuriser les liaisons cyclables Avignon/Cavaillon/Vaucluse/ Bouches-du-Rhône
- Faciliter les accès/sorties de l'A7 aux usagers via l'échangeur de Bonpas et ainsi rendre attractif le trajet Avignon Nord / Avignon Sud par l'A7
- Sécuriser les carrefours existants
- Limiter la congestion routière et fiabiliser les parcours des usagers en entrée et sortie de l'Est Avignonnais
- Améliorer le cadre de vie du quartier de Bonpas et contribuer à de nouvelles perspectives de développement
- Assurer la bonne intégration paysagère de l'aménagement à proximité de la Chartreuse de Bonpas et libérer les bords de Durance
- Assurer la compatibilité du projet avec l'opération de consolidation des digues de la Durance
- Réduire les nuisances sur l'environnement

Comment réaménager ?

Les scénarios d'aménagement envisagés

Cinq scénarios d'aménagement ont été initialement développés puis analysés dans le cadre des études préliminaires. À l'issue des études et notamment des simulations de trafic effectuées pour chacun de ces 5 scénarios, seuls deux d'entre eux s'avèrent fonctionnels au regard des objectifs poursuivis par le projet. Il s'agit des scénarios n°3 et n°5.

Le scénario préférentiel

Au regard de l'analyse multicritères réalisée, le scénario n°5, qui consiste à aménager un nouvel axe Est <-> Ouest au nord du canal et un système d'échanges composé de bretelles directes et de giratoires, répond plus favorablement que le scénario n°3 aux objectifs poursuivis par l'aménagement. Il constitue le scénario d'aménagement préférentiel pour l'amélioration de l'échangeur de Bonpas.



Plan du principe d'aménagement préférentiel

Ses caractéristiques

- Suppression du trafic de transit en bord de Durance et réaménagement en voie de desserte du quartier de Bonpas
- Aménagement d'un nouvel axe Est <-> Ouest au Nord du canal
- De nouveaux giratoires et bretelles permettant l'ensemble des mouvements
- Un accès dédié au secteur de la Chartreuse de Bonpas, ainsi qu'à un potentiel site de covoiturage
- De nouveaux ponts pour autoriser les différents échanges

Ses principaux avantages

- Une intégration harmonieuse du projet dans son environnement
- Une congestion routière résorbée et des échanges sécurisés
- Un accès au quartier de Bonpas pacifié
- Une desserte facilitée vers le futur site de covoiturage
- Un aménagement cyclable cohérent et continu
- Une desserte des transports en commun pertinente

PARTIE 2 : La mise en œuvre de la concertation

Les objectifs et modalités

Le Conseil Départemental de Vaucluse a fixé les objectifs poursuivis par la concertation publique et ses modalités par délibération n°2021-342 en date du 28 mai 2021.

Les objectifs de la concertation

Permettre au public :

- D'accéder aux informations pertinentes relatives au projet et à son contexte réglementaire en vue d'une participation effective,
- De disposer de délais raisonnables pour formuler les observations et propositions qui seront enregistrées et conservées,
- D'être informé de la manière dont il sera tenu compte de ses observations et propositions.

Les modalités de la concertation

Un *modus operandi* prédéfini en vue d'atteindre ces objectifs :

- A.** Information du public en amont de la concertation avec parution d'un avis par voie de presse, par voie d'affichage et par voie dématérialisée,
- B.** Consultation des documents de la concertation sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr) pendant toute la durée de la procédure,
- C.** Exposition publique du projet pendant un mois sur la commune d'AVIGNON, majoritairement concernée par le projet avec affichage de documents explicatifs et consultation du dossier de concertation,
- D.** Mise à disposition de moyens de consignation des observations du public :
 - registre sur le lieu de l'exposition publique,
 - adresse électronique,
 - adresse postale,
- E.** Permanences assurées par les techniciens du Département pour répondre aux interrogations des personnes intéressées par le projet,
- F.** Établissement du bilan de la concertation, puis délibération de l'Assemblée Départementale au vu de ce bilan,
- G.** Communication du bilan de la concertation aux collectivités partenaires et mise à disposition du public sur le site internet du Département (vaucluse.fr).

Leur mise en œuvre

La concertation sur l'amélioration du système d'échanges de Bonpas s'est déroulée du 08 novembre au 10 décembre 2021. Son organisation s'est attachée à respecter point à point les modalités précitées.

Une information large

- L'information du public en amont de la concertation **(A)** a été garantie avec la parution d'un avis :
 - par voie de presse dans 3 journaux locaux,
 - par voie d'affichage en mairie d'Avignon, doublée par l'implantation de 3 panneaux d'information sur les lieux du projet,
 - par voie dématérialisée sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr).



Panneaux d'information sur le site de Bonpas

- Un dossier de concertation a été élaboré et rendu consultable sur le site internet du Département du Vaucluse (vaucluse.fr) - **(B)**



Dossier de concertation

- Une exposition publique installée au siège du Grand Avignon sis 320, chemin des Meinajariès – Agroparc – commune d’Avignon (affichage de documents explicatifs et consultation du dossier de concertation) – **(C)**



Exposition publique au siège du Grand Avignon

Des moyens pour s'exprimer

Plusieurs moyens d'expression ont été mis à la disposition du public **(D)**

- le registre disponible sur le lieu de l'exposition publique
- par courrier électronique : concertation.bonpas@vaucluse.fr
- par voie postale : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE Concertation publique opération « BONPAS » CS 60516 Place VIALA 84909 AVIGNON CEDEX 9

Des temps d'échanges

Des permanences ont été assurées sur le lieu de l'exposition publique, en présence des techniciens du Département **(E)**

- le 17 novembre 2021 de 9h à 12h
- le 10 décembre 2021 de 14h à 17h



Permanences d'information des 17 novembre et 10 décembre 2021

Les suites à donner

L'établissement du présent bilan, son approbation par l'Assemblée Départementale, ainsi que sa communication et sa mise en disposition permettront de garantir la parfaite réalisation des engagements pris par la collectivité départementale au titre de cette concertation **(F et G)**

La participation en chiffres

56 contributions ont été recueillies lors de la concertation, dont :

- 48 par courrier électronique,
- 4 par voie postale,
- 4 via les registres disponibles sur le lieu de l'exposition publique.

Des participants aux profils variés se sont manifestés :

- plusieurs particuliers, (usagers, riverains, cyclistes, notamment),
- des élus locaux (3 adjoints au maire de communes du Nord des Bouches-du-Rhône),
- deux entreprises riveraines du projet et un représentant du MIN de Chateaurenard,
- le gestionnaire autoroutier (Vinci Autoroutes),
- 3 associations dont une association de cyclistes et deux associations de gestion des canaux.

Parmi ceux-ci, 10 personnes (particuliers, riverains, usagers, association de cyclistes) sont venues échanger avec les représentants du département lors des permanences d'information des 17 novembre et 10 décembre 2021.

PARTIE 3 : La synthèse des observations et propositions présentées

L'opportunité du projet

Une très forte majorité des contributions est favorable au projet. Un seul avis contraire recensé dont les doléances exprimées dépassent le cadre du projet (sujets de sécurité et salubrité publique aux abords du site).

Le projet est très souvent perçu comme « une excellente initiative » ou « un très bon projet ». La concertation a été l'occasion pour de nombreux participants de rappeler la nécessité de trouver rapidement une solution pour améliorer la situation actuelle.

Plusieurs d'entre eux ont témoigné des difficultés quotidiennes occasionnées dans le secteur de Bonpas, source de nombreuses nuisances (bouchons, bruit, pollution).

Le projet d'amélioration du système d'échanges de Bonpas est très attendu par la plupart des usagers concernés. A noter la participation significative d'usagers résidents dans les communes du Nord des Bouches-du-Rhône (Chateaufort, Noves, Saint Andiol, Cabannes).

Exemples de contributions illustrant ce thème

« Je me réjouis de l'enquête que vous avez ouverte et du projet qu'elle nous présente. En effet, habitant la région depuis 12 ans seulement, j'ai eu cependant trop souvent l'occasion de pester contre les encombrements et les bouchons du pont de Bonpas. Le bilan que vous en faites résume assez bien cette situation problématique, qui se manifeste 2 fois par jour aux heures de pointe, par des bouchons paralysant la circulation dans un rayon d'au moins 2 km dans toutes les directions pendant 1 heure à 2 heures » [contribution reçue par courrier électronique].

« Je viens de prendre connaissance du projet d'aménagement du pont de Bonpas. La situation devenant invivable, c'est plutôt une bonne nouvelle de voir que les choses peuvent changer. Dommage que ce ne soit pas avant 2027 » [contribution reçue par courrier électronique].

Le scénario préférentiel

Une solution d'aménagement majoritairement plébiscitée

Parmi les avis prononcés sur le choix d'une solution d'aménagement, la quasi-totalité (98%) est en faveur du scénario n°5 avancé comme solution préférentielle à l'issue des études comparatives entre propositions d'aménagement fonctionnelles.

Les participants considèrent ce scénario comme le plus approprié pour résorber la congestion routière et améliorer la circulation.

A noter en particulier le soutien affiché par 2 adjoints au maire de Chateaufort et 1 adjoint au maire de Saint Andiol en faveur de cette solution d'aménagement.

Exemples de contributions illustrant ce thème

« J'ai pu lire la documentation présentant les différents projets. Il me semble que le n°5 est le plus performant ; favorisant les différents types de déplacement très complémentaires (vélos, covoiturage) » [contribution reçue par courrier électronique].

« Après avoir étudié les différents scénarios, il m'apparaît que le N° 5 est le plus approprié pour une amélioration de la circulation de l'échangeur de Bonpas » [contribution reçue par courrier électronique].

Quelques suggestions alternatives

Un contributeur a formulé une proposition alternative consistant à aménager une infrastructure dont le fonctionnement serait assimilable à celui d'un vaste giratoire autour du site de Bonpas. Cette option est intrinsèquement très proche de l'un des scénarios étudiés. Les modélisations de trafic effectuées à son sujet ont mis en évidence que le tracé générerait des saturations rédhibitoires aux heures de pointe. De plus, ce schéma d'aménagement ne permettait d'offrir ni un apaisement acceptable des bords de Durance, ni une facilité de desserte pour les transports en commun et le futur site de covoiturage.

D'autres ont fait part d'interrogations ou de propositions quant à des compléments à intégrer à l'aménagement. Ces dernières s'avèrent être soit techniquement irréalisables, soit inopportunes en matière de gestion du trafic. Enfin, certaines sont hors du périmètre du projet,

À titre d'exemple, un participant a proposé la création d'une bretelle au bout du pont de la RN7, afin de limiter les ralentissements pour les usagers en provenance ou à destination de Cavailon ou d'Avignon. Un autre a suggéré la création d'une nouvelle sortie d'autoroute sur la commune de Noves, afin que l'ensemble des camions puissent rejoindre l'autoroute directement. Deux autres contributions ont proposé la création d'une bretelle d'accès à la RD 900 en direction de Caumont-sur-Durance et à la RD 28 depuis le Pont de Bonpas.

Des sujets d'intérêts ou de préoccupations

Parmi les avis formulés, plusieurs ont fait part de sujets d'intérêts ou de préoccupations divers. Certains reviennent avec une relative récurrence (interrelations avec les Bouches-du-Rhône, aménagements en faveur des modes actifs). D'autres relèvent d'attentions plus isolément exprimées.

La gestion des trafics routiers avec le département les Bouches-du-Rhône

16% des contributeurs ont souligné que la réussite du projet était conditionnée à la prise en compte de la situation dans le département des Bouches-du-Rhône.

Certains participants – dont un représentant du MIN de Chateaufort - estiment que la réflexion autour du projet d'amélioration du système d'échanges de Bonpas doit être pensée de façon globale et prendre en compte la configuration du réseau routier dans le département des Bouches-du-Rhône. La gestion du trafic au droit de l'échangeur de Chateaufort (rond-point situé au sud de la Durance dans le département des Bouches-du-Rhône) est plusieurs fois évoquée.

Exemples de contributions illustrant ce thème

« Il est difficile à comprendre pourquoi la réflexion ne s'est pas portée aussi sur le nœud routier du côté des Bouches du Rhône ? Ce nœud routier est une des (voir la) problématiques de la fluidité du nœud routier de Bonpas car le rondpoint se situant sur la commune de Noves est à l'envers vis à vis des flux de la circulation. Le trafic routier venant du Vaucluse pour aller dans les Bouches-du-Rhône vient se bloquer à la circulation venant de Chateaufort partant sur le Vaucluse engendrant une congestion totale du nœud routier » [contribution reçue par courrier électronique].

« Toutefois, je note que ce projet ne réduira qu'en partie le problème de circulation du fait, sauf erreur de ma part, de l'absence d'aménagement côté Bouches- du-Rhône...Habitant Cabannes et travaillant à Montfavet, j'ai pu constater qu'une des raisons des bouchons était le rondpoint sous le pont de Bonpas à Noves pour pouvoir écouler toute la circulation venant de Chateaufort ou s'y rendant. Un aménagement de ce côté-là me paraît également s'imposer afin que le projet qui me paraît adapté du département du Vaucluse soit réellement efficient » [contribution reçue par courrier électronique].

Des aménagements pour les cycles en traversée de Durance

Quelques contributions (11%) ont porté sur la prise en compte des mobilités actives dans le projet (piétons, vélos).

Certains participants ont émis le souhait que le projet soit l'opportunité d'une amélioration de la traversée de la Durance à Vélo.

L'association « Roulons à Vélo » d'Avignon demande que le projet intègre la sécurisation du Pont de Bonpas pour les modes actifs (piétons, vélos). Elle souligne également la nécessité de disposer d'itinéraires cyclables sécurisés, confortables et sans discontinuité entre le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône.

Des participants ont formulé des propositions d'aménagement à intégrer au projet pour la prise en compte des mobilités actives (élargissement du Pont de Bonpas à 2X2 voies, création d'une passerelle sur la Durance dédiée aux vélos).

Exemples de contributions illustrant ce thème

« Étant un militant du vélo au quotidien avec l'association "Roulons à Vélo" d'Avignon, je plébiscite bien sûr le scénario numéro 5. Concernant la "Sécurisation des liaisons cyclables Avignon/Cavaillon/Vaucluse/Bouches-du-Rhône", j'aimerais avoir une précision. Ce projet intègre-t-il la sécurisation du pont de Bonpas pour les modes doux ? »

« Le vélo ?? : Il n'est pas possible de penser cet ensemble sans la traversée de la Durance en Vélo. Le pont ne semble pas être la solution car il est trop dangereux. Il est absolument nécessaire de créer une passerelle piéton/Vélo sur la Durance dans le projet » [contribution reçue par courrier électronique].

Les effets induits par le projet et sa réalisation

16 % des contributions ont porté sur divers effets induits par le projet d'amélioration du système d'échanges de Bonpas.

Des participants ont souhaité obtenir des précisions sur le devenir des accès pour les riverains et les entreprises du secteur.

Des interrogations sont formulées quant à la prise en compte des nuisances sonores dans le projet.

Certains ont fait part de leurs préoccupations quant à la bonne accessibilité au secteur durant la phase de réalisation des travaux.

Dans sa contribution, Vinci Autoroutes du Sud de la France (ASF) - concessionnaire de l'autoroute A7 et de la gare de péage d'Avignon Sud - souligne qu'il sera nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement du projet en particulier aux abords de l'infrastructure autoroutière afin de ne pas induire de problématique d'exploitation, comme des remontées de files à la sortie de la gare de péage

L'association la Durancole a souligné l'importance de maintenir l'accès au canal de la Durancole pour l'irrigation des terres agricoles. L'ASA des canaux d'Avignon a également fait état de la nécessité de maintenir l'accès aux différentes prises d'eau situées à proximité du projet.

Enfin, un participant a suggéré la plantation d'arbres dans le projet.

Exemples de contributions illustrant ce thème

« Étant riveraine, avez-vous prévu des protections anti-bruit sur le Pont et derrière ma maison ? » [contribution déposée sur le registre].

« [Localisés] en plein milieu de ce nouveau projet, nous voudrions savoir comment vous allez nous faire rentrer et sortir de notre société, nous avons environ une dizaine de camions qui circulent sur notre site » [contribution reçue par courrier électronique].

« Il est absolument nécessaire de planter des arbres le long des routes nouvelles et anciennes. Les platanes sont malades, arrachés et broyés et rien n'est replanté le long des routes. Vis à vis du réchauffement climatique, c'est un moindre mal de penser à planter des arbres, beaucoup d'arbres. Par contre, pensez à la diversité, il est nécessaire de planter des arbres » [contribution reçue par courrier électronique].

PARTIE 4 : Les conclusions de la concertation et la poursuite du projet

Les conclusions de la concertation

La concertation publique organisée par le Département de Vaucluse du 8 novembre au 10 décembre 2021 s'est déroulée conformément aux modalités définies au préalable dans la délibération n°2021-342 en date du 28 mai 2021. Elle a permis d'atteindre les objectifs qui lui étaient assignés. Les conclusions suivantes peuvent en être dégagées en vue d'orienter le projet :

- L'intérêt général du projet n'est presque jamais remis en cause,
- La très grande majorité des avis prononcés au sujet de l'option d'aménagement est en faveur de la solution préférentielle,
- La présence de plusieurs sujets d'intérêts ou de préoccupations qu'il conviendra de développer dans la suite des études et procédures en particulier (thèmes non hiérarchisés) :
 - o La coordination du projet avec le département des Bouches-du-Rhône,
 - o La circulation des cycles en traversée de Durance,
 - o La gestion du trafic en phase de travaux,
 - o L'exploitation future des réseaux,
 - o L'acoustique,
 - o L'accès aux parcelles,
 - o L'intégration paysagère du projet.

La poursuite du projet

Une fois le présent bilan approuvé par délibération départementale et sur la base des enseignements issus de la concertation, les études détaillées du scénario préférentiel seront entreprises afin de définir précisément les caractéristiques du projet ainsi que les mesures qui seront associées à sa réalisation.

Les études spécifiques porteront sur des thématiques essentielles : étude de géométrie routière et d'ouvrages d'art, études acoustique, étude de qualité de l'air, étude hydraulique, étude de trafic, étude paysagère et milieu naturel notamment.

Le résultat de ces études et leur intégration à la conception du projet pourront conduire à des adaptations du schéma d'aménagement sans que celles-ci en bouleversent sa nature et ses options fondamentales à savoir : l'aménagement d'une liaison entre la RN7 (Avignon) et la RD900 (Route d'Apt) écartée des bords de la Durance et associée à un système de bretelles et giratoires visant l'atteinte des objectifs fixés au projet.

Les études détaillées alimenteront également les dossiers réglementaires qui seront soumis à l'instruction des autorités compétentes, notamment en vue d'obtenir après enquête la déclaration d'utilité publique du projet et l'ensemble des autorisations utiles à sa réalisation.